

TROISIÈME CAHIER

Mal-logement :
comment sortir de l'impasse

L'état du mal-logement

en France 2020

RAPPORT ANNUEL #25







TROISIÈME CAHIER

Mal-logement : *comment sortir de l'impasse*

Fin novembre 2019, plusieurs associations alertent sur le fait que 500 à 700 enfants se voient refuser l'accès à un hébergement d'urgence chaque soir à Paris, tandis que 20 000 mineurs sont hébergés à l'hôtel, dans des conditions très précaires, dans l'ensemble de l'Île-de-France. Cet hiver, en Gironde, le 115 refuse jusqu'à 300 demandes par jour. À Saint-Etienne, plusieurs familles avec enfants en bas âge, vivent dans des tentes sous un tunnel en plein cœur de la ville dans des conditions d'insalubrité inqualifiables. Dans le Rhône, faute de prise en charge par l'État, 50 enfants sont hébergés la nuit dans des écoles avec leurs parents à Lyon, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. D'après le Centre d'action sociale protestant, 158 bébés sont nés au sein de familles sans domicile fréquentant un de ses accueils de jour parisiens en 2019, contre 100 en 2018 et 49 en 2017. L'enjeu parfois n'est même plus l'accès à l'hébergement mais aux couloirs des hôpitaux pour y dormir.

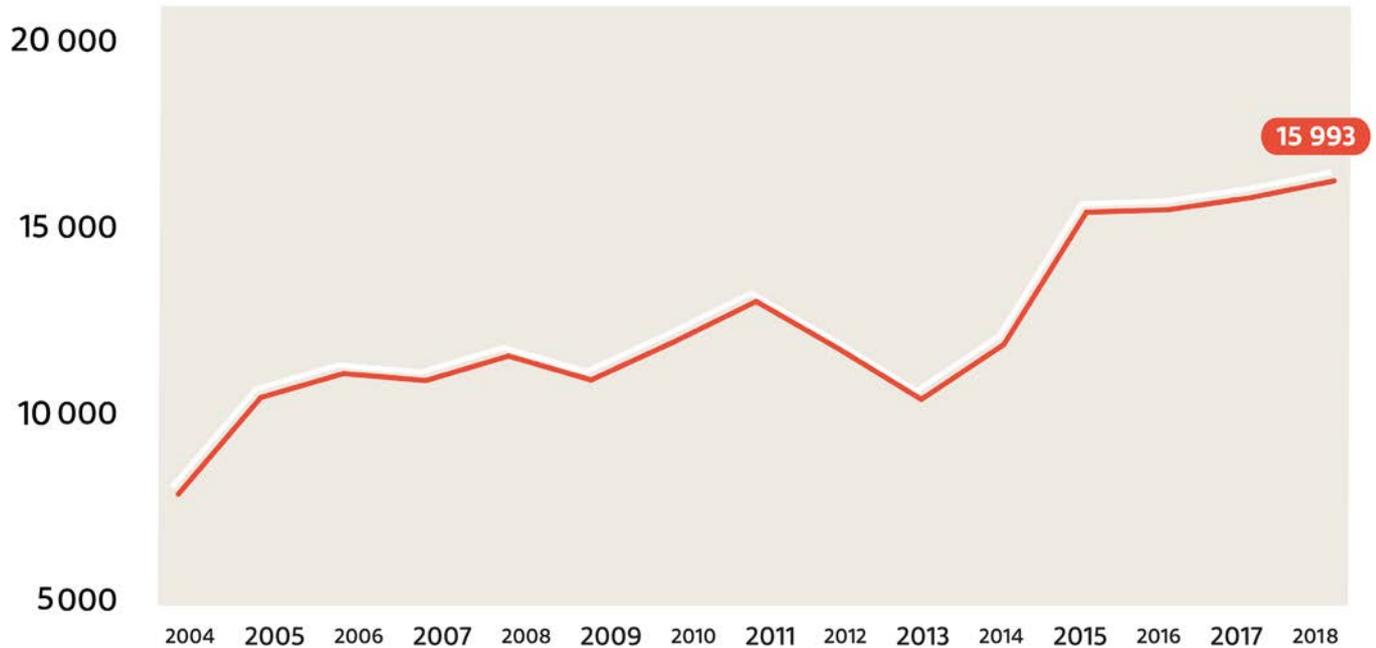
En France, on vit à la rue, on naît à la rue et on y meurt aussi. Le Collectif Les Morts de la Rue a recensé **683 décès en 2018**, 15 % de plus que l'année précédente. Les personnes décédées au cours de l'année avaient entre 0 et 87 ans, 49 ans en moyenne, treize étaient des mineurs, dont huit enfants de moins de neuf ans. Fin décembre 2019, 495 décès avaient été recensés au cours de l'année.

Malgré leurs conséquences vitales, **les atteintes aux droits au logement et à un hébergement inconditionnel**, pourtant gravés dans la loi, **deviennent de plus en plus fréquentes**. Une **hiérarchie des vulnérabilités** s'établit peu à peu, en fonction des pathologies, de l'âge des enfants ou du statut administratif des personnes. Avant un certain nombre de mois de grossesse, certaines femmes pourraient dormir à la rue. Au-dessus de un ou trois ans, il serait acceptable de laisser des enfants sans hébergement. Pour les personnes en situation irrégulière, le droit à un simple hébergement pour la nuit pourrait être remis en cause. Ce qui n'était jusque-là que des entorses localisées au droit tend à devenir, sous la pression de la pénurie, une véritable politique de tri assumée. Et ceux qui n'ont pas la chance d'obtenir une solution sont priés de s'effacer. **Le traitement répressif et la criminalisation des pratiques de survie, malgré leur inefficacité, tendent à se développer.** Les arrêtés anti-mendicité, anti-glanage, anti-bivouac, se multiplient.

Interdit de rester à la rue, impossible d'accéder à un logement ou même à un hébergement faute de place... et pourtant, **les expulsions et évacuations sans solutions de relogement continuent.**

EXPULSIONS AVEC LE CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE UN DOUBLEMENT EN QUINZE ANS

Source : Ministère de l'Intérieur.



S'il est difficile, à partir de cette triste litanie d'exemples, de tirer des conclusions générales sur l'aggravation ou non du sans-abrisme et du mal-logement, certaines tendances inquiétantes se confirment. À bien des égards, **2019 aura été une année ponctuée de sombres records. Record des nuitées hôtelières** pour héberger 49 733 personnes chaque nuit en France (+7 % par rapport à 2018), malgré la succession des plans visant à réduire le recours à cette solution totalement inadaptée aux besoins des familles, qui y restent des mois, voire des années. **Record du nombre de ménages en attente d'un logement social**, 2 113 000 ménages fin 2018 (2 % de plus qu'en 2017) espérant obtenir un des 500 000 Hlm attribués chaque année. **Record d'expulsions** locatives avec le concours de la force publique, avec 15 993 ménages expulsés en 2018 (3 % de plus qu'en 2017), et sans doute deux à trois fois plus qui ont quitté leur domicile sous la pression de la procédure. Autre tendance inquiétante, **l'augmentation des coupures d'énergie** : en 2018, les four-

nisseurs d'électricité et de gaz ont déclaré la mise en œuvre de 572 440 interventions pour impayés, contre 549 387 en 2017, soit une hausse de 4,2 %. Le mouvement s'est accéléré en 2019 puisque la hausse de ces mêmes interventions serait de 20 % pour le premier semestre. Enfin, à l'autre extrémité du spectre social, **record des prix de l'immobilier** à Paris, où le prix du m² a dépassé la barre des 10 000 €.

Ces tendances alarmantes dressent le portrait d'un pays gravement touché par la crise du logement. Une crise qui intervient dans une société plus riche que jamais, **où les inégalités de logement sont creusées par les inégalités de revenus et de patrimoine, mais aussi par des politiques publiques profondément injustes**, tant du point de vue de la redistribution des richesses que de la fragilisation de la protection sociale et des services publics. Dans ce contexte, les politiques du logement menées depuis deux ans ne parviennent pas à sortir de leurs contradictions. Com-

ment mettre en œuvre le Logement d'abord, lutter contre les marchands de sommeil, éradiquer les passoires énergétiques, tout en diminuant comme jamais les aides au logement et en fragilisant le logement social ? **Faute de doter la politique du logement de moyens d'agir, faute de mieux réguler les marchés immobiliers, le Gouvernement, malgré les avertissements de l'ensemble des acteurs du logement, s'est enfermé dans une impasse. Il est encore temps d'en sortir.**

LE MAL-LOGEMENT ; REFLET D'UNE SOCIÉTÉ INÉGALITAIRE ET DE POLITIQUES INSUFFISAMMENT PROTECTRICES

Les chiffres provisoires de l'Insee montrent une nette hausse des inégalités de revenus et de la pauvreté en 2018. **Le taux de pauvreté augmenterait ainsi de 0,6 point en 2018 pour atteindre 14,7 %** de la population. Ces évolutions inquiétantes tiennent à la convergence de plusieurs dynamiques affectant les plus modestes de nos concitoyens, pris en tenailles entre les transformations du travail, le coût du logement qui ampute leurs budgets et des politiques insuffisamment protectrices.

Sur le plan de l'emploi, la situation reste inquiétante. Si l'on ajoute aux 2,8 millions de chômeurs, 1,6 million d'inactifs souhaitant travailler et 3,7 millions de travailleurs précaires, on totalise 8,1 millions de personnes (soit un actif sur quatre) en situation de « mal-emploi » selon les termes de l'Observatoire des inégalités. Parallèlement à ces transformations, le logement accentue les inégalités puisque son poids croissant dans le budget des ménages les plus modestes contribue à amplifier

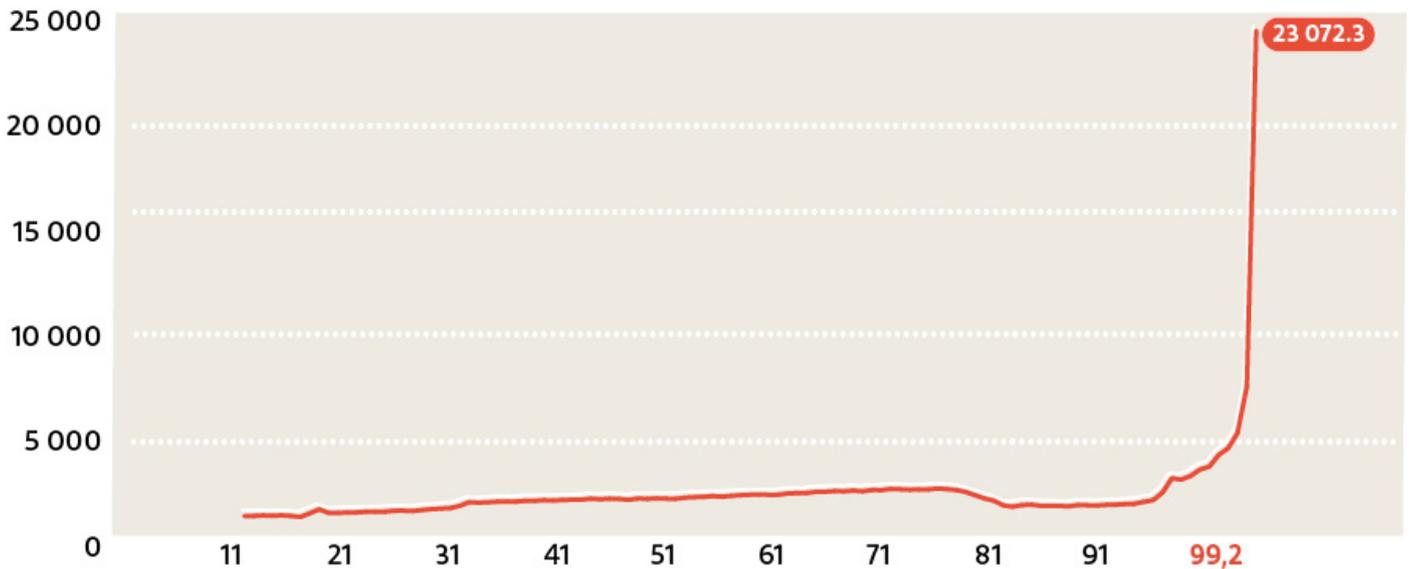
les écarts de niveau de vie. Enfin, des mesures politiques récentes ont contribué à creuser les inégalités et à fragiliser les personnes les plus vulnérables. Les mauvais chiffres de la pauvreté et des inégalités à cet égard sont frappants car ils ne résultent pas d'une crise économique, comme après 2008, mais de choix politiques.

En 2018, d'après l'Insee, les 10 % des ménages les plus aisés ont capté près du tiers des gains liés aux principales décisions budgétaires du début du quinquennat (suppression de l'ISF, prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital, baisse des APL, baisse de la taxe d'habitation, légère revalorisation de certains minima sociaux...). Après ces premiers choix particulièrement inégalitaires, le gouvernement a été amené, sous la pression des Gilets jaunes, à rééquilibrer sa politique. Il a en particulier augmenté la prime d'activité, diminué l'impôt sur le revenu, défiscalisé les heures supplémentaires et élargi le chèque énergie. Autant de décisions qui profitent davantage aux classes moyennes, très peu aux plus pauvres et en tout état de cause ne suffisent pas à compenser les grandes mesures fiscales déjà adoptées. D'autant plus que, dans les prochaines années, dix milliards supplémentaires seront rétrocédés aux 20 % les plus riches quand ils commenceront à bénéficier à leur tour de la suppression de la taxe d'habitation. En refusant de reculer sur les cadeaux fiscaux concédés aux plus riches, et en préférant baisser les impôts des classes moyennes, le gouvernement prive les pouvoirs publics de précieuses rentrées fiscales.

DES MESURES QUI PROFITENT SURTOUT AUX TRÈS RICHES

GAIN ANNUEL PAR MÉNAGE SUITE AUX MESURES SOCIO-FISCALES DE 2018 À 2020 (EN €)
SELON LE NIVEAU DE VIE

Source : IPP.



Au total, l'effet cumulé des mesures fiscales et sociales prises depuis 2018 se résume donc en peu de mots : **beaucoup pour les très riches et bien peu pour les plus pauvres**. Des gains modestes pour environ la moitié des ménages, jusqu'à 1 000 € en 2020, alors que les gains les plus significatifs se concentrent sur le 1 % des ménages les plus riches (**jusqu'à 23 000 € de gain pour les 0,1 % les plus riches**). Outre ces mesures fiscales et sociales particulièrement inégalitaires, la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur à la fin de l'année 2019 risque de contribuer à précariser plus de 700 000 personnes, avec des effets probables à terme sur le mal-logement.

LIMITES ET CONTRADICTIONS DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Malgré des résultats encourageants, la politique du Logement d'abord peine à changer d'échelle

Le Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme lancé en septembre 2017 et qui se décline dans 23 villes, métropoles ou départements, se déploie progressivement, mais se heurte à d'évidentes limites. Si l'acte II du Logement d'abord, lancé le 13 septembre 2019, marque la volonté du gouvernement d'inscrire cette stratégie dans l'action gouvernementale sur la durée du quinquennat, les annonces du ministre du Logement ont été modestes. 60 millions d'euros supplémentaires sont fléchés en 2020 pour développer l'offre de logements abordable, conformément au plan prévu initialement.



Des acquis sont à souligner, comme la tenue de « Nuits de la solidarité » dans certaines villes pour mieux connaître la situation du sans-abrisme, la réussite d'actions de résorption des bidonvilles, qui seront désormais mieux financées, la réussite du programme « Un chez soi d'abord » qui profitera à terme à 2 000 personnes très éloignées du logement, ou encore le développement de l'intermédiation locative et des pensions de famille.

Des **inquiétudes** concernent toutefois plusieurs points cruciaux, notamment **l'insuffisance du développement de l'offre très sociale PLAI** : 33 000 en 2018 et sans doute 34 000 en 2019, loin de l'objectif de 40 000 PLAI et quasiment au même niveau qu'avant le plan Logement d'abord (34 000 en 2016, 30 500 en 2017).

Les attributions consacrées aux personnes sortant d'hébergement sont en hausse, avec 14 000 attributions en 2018, contre 12 000 en 2017,

mais loin là aussi de l'objectif de 17 000 par an. **Les objectifs légaux de 25 % d'attributions hors Quartiers de la politique de la ville (QPV) aux ménages du premier quartile de revenus ne sont pas non plus atteints**, surtout dans les zones les plus tendues. L'année 2018 semble même avoir été celle d'une **régression**, avec 14 % d'attributions contre 16,5 % en 2017.

Le développement de l'intermédiation locative, s'il est positif, reste à 85 % sous forme de sous-location, et non de mandat de gestion, au **risque d'ajouter une nouvelle marche dans le parcours des ménages avant d'atteindre le logement durable**. D'autres inquiétudes concernent la trop faible place accordée à la prévention des ruptures, quand le nombre d'expulsions locatives croît et quand trop de personnes sont abandonnées sans soutien à la sortie de l'ASE ou des institutions carcérales et psychiatriques.



LA DIFFICILE MISE EN ŒUVRE DU LOGEMENT D'ABORD

Source : Ministère de la Cohésion des Territoires.

	2017	2018	Objectifs 2019	Réalisé 2019 ⁽¹⁾	Évolution 31/10 /2018 / 31 /10/2019
PLAI Financés	30 458	32 747	40 000	34 000 (prévision pour 2019)	+ 4 %
Places d'IML créées	5 613	6 155	8 850	6 371	+ 36 %
Places de pensions de famille / résidences accueil créées	1 015	1 378	2 300	970	- 6 %
Attributions de logement social aux personnes sortant d'hébergement	12 395	14 163	17 000	11 879	+ 4 %
Mobilisation de logement pour les réfugiés	4 582	8 720	16 000	7 727	+ 9 %

(1) au 31 octobre 2019.

Le modèle du logement social plus que jamais fragilisé

La réussite du Logement d'abord dépend en grande partie de la capacité de mobilisation du monde Hlm. Or, la loi de finances pour 2018 et la loi Elan ont engagé un **profond ébranlement du modèle économique du logement social**. En avril 2019, le mouvement Hlm et le gouvernement sont parvenus à un compromis qui allège la facture pour les organismes Hlm et leur donne une visibilité pour les trois années à venir (2020-2022), mais ne remet pas en cause les orientations adoptées depuis 2017.

La ponction annuelle sur les organismes Hlm, dite « Réduction de loyer de solidarité » (RLS), qui devait être de 1,5 milliard d'euros en 2020 a été ramenée à 1,3 milliard d'euros pour les trois prochaines années, et Action Logement va prendre en charge

300 millions d'euros d'aides à la pierre à la place des bailleurs sociaux. Mais la TVA restera à 10 % pour les deux tiers de la production Hlm (PLUS et PLS). Si bien que, **au final, le prélèvement annoncé initialement à hauteur de 1,5 milliard d'euros demeure à un niveau tout à fait proche** malgré l'accord trouvé et certaines facilités de prêts consenties.

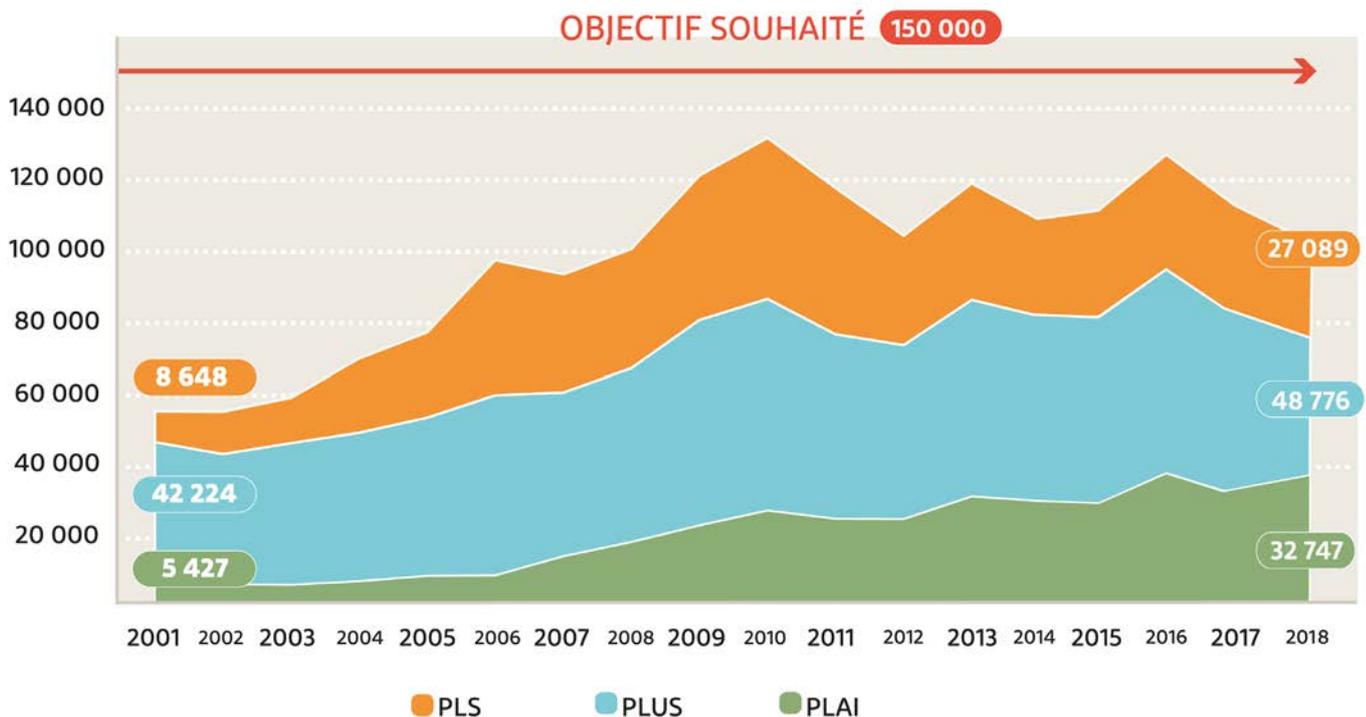
Si le scénario du pire semble évité, la ponction sur les Hlm ampute considérablement leurs fonds propres et les oblige à rechercher d'autres sources de financement en ayant notamment recours à la vente d'un nombre accru de logements. Or, si l'objectif de 40 000 ventes Hlm par an était atteint, il diminuerait quasiment de moitié le rythme d'accroissement du parc social et d'autant l'offre disponible.



UNE PRODUCTION HLM EN BAISSÉ EN 2018

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS (FRANCE MÉTROPOLITAINE HORS ANRU)

Source : Ministère de de la Cohésion des Territoires.

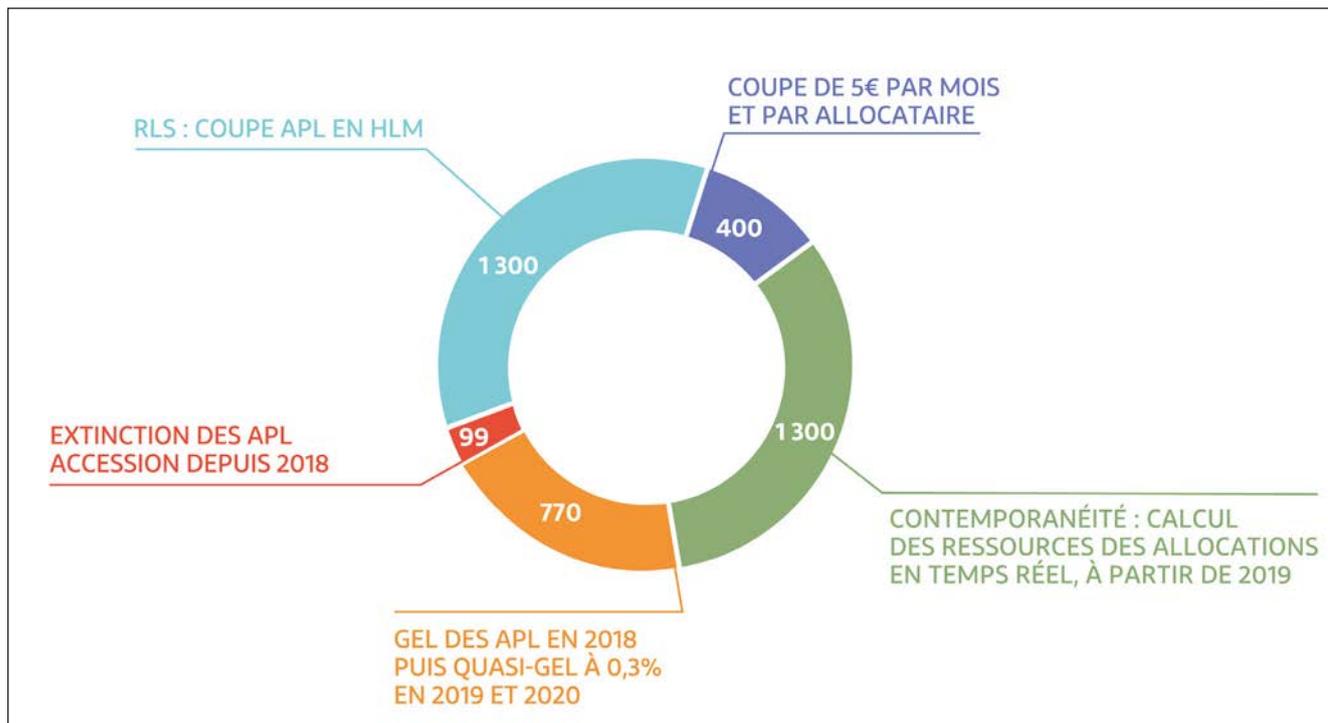


Des APL encore plus dégradées

Autre levier central de l'accès au logement des personnes défavorisées, les APL sont fragilisées. Depuis 2017, la coupe de 5 € par mois a été suivie par une impressionnante succession de mesures pénalisantes pour les bénéficiaires d'aides au logement. Au total, en y ajoutant la RLS qui sera supportée par les bailleurs sociaux, ce sont **3,9 milliards d'euros de baisse annuelle des APL qui sont réalisées, dont les deux tiers vont pénaliser directement les ménages.**

Parmi les différentes coupes, la principale (1,3 milliard d'euros en année pleine) sera celle liée à la mise en œuvre du changement dans le mode de calcul des aides personnelles au logement (« **contemporanéisation** ») à partir d'avril 2020. Les ressources prises en compte ne seront plus celles de l'année N-2 mais celles des 12 derniers mois. D'après les simulations diffusées dans la presse, faute d'étude d'impact publique, **1,2 million de foyers bénéficiaires pourraient voir leur allocation diminuer en moyenne de 1 000 € par an et**

3,9 MILLIARDS D'EUROS DE COUPES APL
MONTANT EN ANNÉE PLEINE DES COUPES DANS LES APL MISES EN OEUVRES DEPUIS 2017 (EN M€/AN)



600 000 ménages perdraient même toute allocation du fait d'une augmentation de leurs revenus. S'il est difficile de s'opposer au calcul en temps réel des APL, le fait de baisser si fortement les allocations de près de deux millions de personnes ne peut pas être toléré. Il est nécessaire de trouver des aménagements notamment pour les jeunes, pour que des reprises d'emploi ne se traduisent pas par des baisses d'APL trop brutales. Et en tout état de cause, il faut que les sommes économisées grâce à la « contemporanéité » soient utilisées pour revenir sur les coupes des dernières années et améliorer les APL.

Aux inquiétudes que suscite la baisse des APL que perçoivent les locataires, s'ajoute les **incertitudes concernant le Revenu universel d'activité (RUA)**. Appelé initialement à englober au moins le RSA, la prime d'activité et, malgré l'opposition des associations, les APL et l'AAH, le RUA a été pensé avec un périmètre très large, pesant près de 40 milliards d'euros de prestations sociales.

D'après les dernières annonces du gouvernement lors de la concertation autour du RUA, **les APL ne seraient pas fusionnées mais articulées avec les autres prestations**. Cela signifierait que les APL, à côté d'un « RUA socle », constitueraient un « **complément logement** » distinct, versé possiblement en tiers-payant comme aujourd'hui, et soumis à des plafonds de ressources différents des minima sociaux, comme aujourd'hui. De plus, le versement de ce « complément » ne serait pas conditionné à une reprise d'emploi ou d'activité. Pour le reste, selon les paramètres choisis (barème, base-ressources...), le RUA pourra faire des gagnants et des perdants.

Or, une réforme de lutte contre la pauvreté ne doit en aucun cas occasionner de pertes pour des ménages modestes. **Elle ne peut avoir lieu à budget constant**, si l'on veut baisser non-recours, comme s'y est engagé le gouvernement, mais aussi pour ouvrir les minima sociaux aux 18-25 ans et pour revaloriser dès à présent leurs montants, qui placent aujourd'hui leurs « bénéficiaires » bien en-dessous du seuil de pauvreté.

POUR RÉPONDRE AU MAL-LOGEMENT, IL FAUT REHAUSSER L'AMBITION DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Depuis près de trois ans, le logement, absent du Grand débat national, a surtout été vu comme un gisement d'économies. Or, il n'y aura pas de réponse à la question du logement des plus fragiles sans redresser l'ambition de la politique du logement, dans le sens d'une plus grande justice sociale en direction des plus pauvres, mais aussi des catégories modestes qui ne peuvent être abandonnées au jeu d'un marché du logement. Pour cela, trois objectifs doivent être poursuivis : un logement pour chacun, une ville pour tous, une planète pour demain.

Un logement pour chacun, une ambition contrecarrée

Les coupes budgétaires, si l'on ne revient pas dessus, enterrent tout espoir d'augmenter la production de logements sociaux en France et d'atteindre l'objectif qui était celui du précédent quinquennat de 150 000 logements par an. On mesure déjà l'impact des dispositions qui ont fragilisé, depuis 2018, le logement social et entraîné une baisse de la production : **-13 % de Hlm financés en deux années**. Et l'étude annuelle Perspectives de la Caisse des Dépôts prévoit que le monde Hlm pourrait financer 110 000 logements sociaux par an entre 2020 et 2022, avant de retomber à un cap de 100 000 logements à long terme.

Le « choc de l'offre » qu'appelait le président de la République n'a pas lieu. Le niveau de la construction en 2018 (418 300 logements) est en baisse par rapport à 2017 (-5 %) et l'année 2019 confirme cette tendance à la baisse (-3 %). Il n'est donc pas envisageable à ce stade d'attendre de cette stratégie une modération des prix dans l'immobilier. La politique du logement ne sera pas à la hauteur si elle ne fait pas de la régulation du marché une priorité.

Le parc social doit être complété par une **mobilisation de logements privés à des fins sociales**. Les marges de progrès existent pour dépasser les faibles niveaux affichés encore une fois en 2018 par l'Anah dans ce domaine (8 985 logements captés).

Une ville pour tous, un objectif qui n'est pas assez au cœur de la politique de l'habitat

Tout d'abord, enrayer la centrifugeuse sociale passe par un meilleur encadrement des loyers dans les zones tendues. Ce sujet a fait l'objet ces dernières années de vifs débats mais semble retomber dans l'oubli, alors que sa mise en œuvre nécessite une impulsion forte de la part de l'État. La loi Elan ouvre la voie aux villes volontaires, **mais elle réduit l'encadrement à un dispositif expérimental pour cinq ans** et n'offre pas suffisamment de perspectives.

Ensuite, le droit à la ville passe par une meilleure répartition du parc social. Cet objectif, moteur dans de nombreuses villes, n'est pas suffisamment porté quand on constate le **manque de volonté politique de certains élus pour appliquer les objectifs de la loi SRU**, déjà vieille de deux décennies, qui impose 20 ou 25 % de logements sociaux dans les communes urbaines en 2025. Ou quand **le gouvernement organise lui-même le grignotage de cette obligation**, à travers le passage de 5 à 10 ans du maintien dans le décompte de logements sociaux des logements sociaux vendus.

L'objectif d'une ville pour tous, enfin, passe par le **non-abandon des nombreux quartiers de relégation**. La mise en œuvre du Nouveau Programme national de rénovation urbaine (NPNRU) vient mettre fin à des années d'attentisme mais il ne remplacera pas une politique de la ville plus dynamique sur l'ensemble des autres fronts (sociaux, emploi, éducation, transports et services publics), dans un contexte où la quasi-suppression des emplois aidés depuis deux ans a hypothéqué bien des projets sociaux dans les quartiers en difficulté.

Une planète pour demain, un chantier à accélérer

Face à la précarité énergétique, qui touche 12 millions de personnes, le gouvernement peine à passer à l'échelle adéquate, faute de moyens dédiés, d'accompagnement et de volonté. Pour permettre l'éradication des sept millions de passoires énergétiques, objectif hors d'atteinte au rythme actuel, le gouvernement réalise en 2020 la promesse présidentielle de **transformer le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime**. **Une avancée indéniable**, qui évitera aux ménages de faire l'avance de trésorerie. Mais le budget consacré n'est pas assez ambitieux.

Des investissements accrus permettraient pourtant de dépasser les limites des aides actuelles, **en finançant mieux des rénovations complètes** (chauffage, isolation, ventilation...), plutôt que de se contenter du minimum, pour faire du chiffre rapidement, sans améliorer de manière significative et en une seule fois la performance des bâtiments.

Pour les ménages les plus modestes, la nouvelle formule du programme « **Habiter Mieux sérénité** », même bonifiée, n'est quant à elle pas suffisante pour tendre vers un « **reste-à-charge zéro**. L'objectif pour 2020 de **60 000 logements rénovés grâce à Habiter Mieux est d'ailleurs très insuffisant**. Des budgets accrus permettraient par ailleurs de mieux financer le repérage et l'accompagnement, conditions sine qua non pour accélérer le rythme des rénovations.

Enfin, **la principale limite de cette politique reste l'absence d'un « signal-norme », à travers une véritable obligation de rénover**. Le compromis trouvé dans la loi « climat-énergie » en 2019 constitue une avancée bien trop timide. Les pires passoires, dépassant les 700 kWh.m²/an d'énergie finale, ne seront interdites à la location qu'en 2023 sachant par ailleurs qu'un logement est généralement considéré comme excessivement énergivore dès 330 kWh.m²/an de consommation d'énergie primaire. Il faudra attendre 2028 pour qu'une obligation de rénover s'applique, sans que l'on en connaisse encore les sanctions... Autant dire qu'avec autant de flous, bien peu de bailleurs se sentiront contraints d'agir dès aujourd'hui.

CONCLUSION : CONSTRUIRE DES COALITIONS POUR CHANGER LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Face à la crise du logement, **malgré certaines mesures et initiatives positives, le gouvernement semble dans l'impasse**. L'austérité budgétaire drastique imposée au secteur du logement à travers des coupes d'une ampleur inédite sur les APL et le logement social l'a privé des marges de manœuvre financières pour investir de manière stratégique et amorcer un changement de cap. Pour redonner du souffle au Logement d'abord, il est nécessaire de **revenir sur les coupes APL et sur la réduction de loyer de solidarité** imposée aux organismes Hlm, pour leur permettre en contrepartie de produire 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 très sociaux sous les plafonds APL.

La lutte contre le sans-abrisme **nécessite également une politique d'accueil des personnes migrantes plus hospitalière**. Or, le gel en 2020 de la création de nouvelles places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile est une mesure inquiétante, injuste et au final déshonorante pour la France. Ensuite, redonner de l'air à un système à bout de souffle consisterait à faciliter la régularisation des personnes qui ne sont pas expulsables, qui travaillent ou ont des enfants scolarisés. Une mesure de bon sens pour désengorger l'hébergement d'urgence et permettre à des milliers de personnes de vivre, travailler et se loger normalement.

La mise en œuvre du Revenu universel d'activité est attendue avec beaucoup d'inquiétude par les associations, en particulier en ce qui concerne la pérennité et le niveau des allocations logement. Il serait pourtant possible, en ouvrant dès à **présent les minima aux jeunes**, d'accomplir un geste social fort qui marquerait le bilan du quinquennat. De même, **l'augmentation des minima sociaux** apporterait une aide à des millions de personnes et faciliterait un tant soit peu la recherche de solutions de logement. 559 euros par mois pour une personne seule au RSA constitue un montant indécent pour un pays aussi riche que le nôtre.

Faire du logement et de la lutte contre la pauvreté un enjeu politique majeur suppose de bâtir de larges coalitions au sein de la société, de désenclaver la question du logement et de construire des ponts avec d'autres secteurs. C'est le sens de **l'investissement de la Fondation Abbé Pierre au sein du « Pacte du pouvoir de vivre »**, aux côtés d'associations environnementales et sociales et de syndicats et mutuelles.





Physiodon
L'Espresso





Être humain !



DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville. 75019 PARIS

Téléphone 01 55 56 37 00

Télécopie 01 55 56 37 01

fondation-abbe-pierre.fr